

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

Défense : budget général des dépenses 2007

Modification du budget général des dépenses 2007 du ministère de la Défense afin de couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures

Modification du budget général des dépenses 2007 du ministère de la Défense afin de couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le budget général des dépenses 2007 du ministère de la Défense pour couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures.

Conformément à l'accord de Gouvernement, un montant de 56.734.000 euros était inscrit dans le budget 2007 pour couvrir les dépenses des opérations militaires à l'étranger.

Le montant des dépenses pour la conduite des opérations menées et restant à mener en 2007 est estimé à 73.609.000 euros. Un premier ajustement des crédits a permis de résoudre en grande partie le déficit.

Pour le surplus, le projet d'arrêté royal transfère les crédits inscrits au programme 16-50-0 au programme 16-50-5. Ce transfert permet d'augmenter de 2.503.000 euros les crédits réservés à la participation au déploiement des quartiers généraux de l'OTAN et de l'UE. Cette augmentation est due essentiellement à l'adaptation de la contribution belge à la EU Crisis Response Operation, à la suite de son engagement au Tchad et à l'augmentation de la contribution à la NATO Crisis Response Operation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe